

Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest-africaines

Thelma EKIYOR

Partout dans le monde, la société civile a gagné en visibilité et en influence dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Les acteurs de la société civile jouent de plus en plus un rôle essentiel dans les discussions, les initiatives et les programmes visant à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. La société civile a notamment influencé la nouvelle conceptualisation de la sécurité axée non plus sur l'État mais sur les personnes. L'accent mis sur la sécurité des personnes s'explique par la conviction que, au fond, seule la sécurité des peuples peut garantir la sécurité durable des États. Cette idée est répandue dans les régions du monde qui ont connu des conflits ouverts et des guerres civiles ayant ravagé les communautés et dévasté la vie des gens ordinaires.

L'Afrique de l'Ouest a connu nombre de guerres civiles prolongées qui ont fait des millions de morts. Ils ont provoqué le déplacement de certaines communautés, la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) et la stagnation de la croissance et du développement de la région. La nature de ces conflits expose les populations locales : les conflits ouest-africains sont complexes et multidimensionnels ; de nombreux acteurs sont impliqués. Les acteurs étatiques sont, par conséquent, dans l'impossibilité d'empêcher, de gérer ou de régler ces conflits sans l'assistance et l'engagement d'acteurs non étatiques.

La société civile joue un rôle de premier plan en encourageant les initiatives locales de consolidation de la paix, en engageant des processus de réconciliation, en préconisant l'adhésion aux accords de paix et en mettant en place des capacités d'éducation pour la paix. Si ses engagements sont louables, la société civile se heurte toujours à plusieurs difficultés : une mauvaise organisation des différents acteurs du secteur, le manque de ressources, la méfiance des gouvernements et une interaction souvent antagoniste avec les gouvernements. Cet article examine ce que les organisations de la société civile ont apporté à la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.

Qu'entend-on par société civile ?

Il n'est pas évident de définir la société civile et d'indiquer les organisations qui la composent. S'il est si difficile de préciser le concept de société civile en Afrique de l'Ouest, c'est que les gens ont tendance à se focaliser sur les organisations non gouvernementales (ONG) et à exclure des groupes et associations qui reflètent pourtant l'esprit associatif ouest-africain, comme les structures traditionnelles de gouvernance.

Selon le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, la société civile comprend les groupes sociaux ; les groupes professionnels ; les ONG, les organisations basées sur la communauté, les organisations bénévoles ; et les organisations culturelles, qui regroupent notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les diasporas nationales et des éléments du secteur privé comme les médias ou les associations de femmes travaillant sur les marchés¹.

La société civile a aussi été décrite comme le cercle en dehors de la famille, de l'État et du marché, où les gens s'associent pour défendre des intérêts communs². L'idée de s'associer pour défendre des intérêts communs est particulièrement forte en Afrique de l'Ouest ; la définition de la société civile peut ainsi inclure d'autres groupes, officiels ou non, et notamment des chefs traditionnels, des mouvements de jeunes, des femmes travaillant sur les marchés, des groupes religieux et des médias.

Qu'est-ce que la prévention des conflits ?

Le concept de prévention des conflits est, tout comme celui de société civile, difficile à définir. Ce concept, qui a évolué au fil du temps, reste ambigu. Pour l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, la prévention des conflits est la diplomatie préventive, elle « a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible »³.

En Afrique de l'Ouest, le Cadre de prévention des conflits de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) définit la prévention des conflits comme :

des activités destinées à réduire les tensions et à empêcher l'explosion, l'escalade, la diffusion ou la récurrence de la violence. Les stratégies de prévention des conflits peuvent différencier la *prévention opérationnelle* (des mesures qui s'appliquent lorsqu'une crise est imminente) et la *prévention structurelle* (des mesures visant à s'assurer que des crises n'éclateront pas ou ne se reproduiront pas). L'accent n'est pas mis sur le fait d'empêcher qu'un conflit n'éclate (le conflit étant la conséquence naturelle d'un changement) mais d'éviter qu'il n'aboutisse à la violence⁴.

L'engagement de la société civile dans la prévention des conflits dans la région correspond à cette définition. Elle est intervenue de nombreuses façons au niveau de la prévention opérationnelle et de la prévention structurelle.

La société civile et la prévention des conflits

En Afrique, les organisations de la société civile sont depuis longtemps au tout premier rang des mouvements qui ont délogé un autoritarisme solidement établi pour introduire la gouvernance démocratique sur le continent. En Afrique de l'Ouest, la société civile a participé aux luttes pour l'indépendance par l'intermédiaire des organisations syndicales, des groupements de femmes et des associations professionnelles. Le rôle de la société civile a changé à mesure que le contexte politique des différents pays d'Afrique de l'Ouest évoluait, après l'indépendance, vers des régimes militaires autocratiques, puis vers la construction d'États démocratiques. En Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile ont joué un rôle catalyseur important dans la disparition des dictatures militaires, préconisant des sociétés pluralistes et ouvertes, et encourageant la démocratisation et la bonne gouvernance.

Les acteurs de la société civile jouent aussi un rôle vital en assurant des services sociaux élémentaires dans des sociétés ravagées par la guerre où les institutions publiques et l'appareil étatique

sont inexistantes ou considérablement fragilisées. Dans ces contextes anarchiques, les organisations de la société civile sont devenues des acteurs importants pour atténuer les effets d'un conflit et consolider la paix. Il convient toutefois de préciser que la société civile n'est pas un groupe homogène ; toutes les organisations de la société civile ne participent pas à la consolidation de la paix. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, certaines organisations de la société civile ont été accusées de s'aligner avec les factions belligérantes et de prendre des positions politiques dans le conflit. Cela n'annule en rien le rôle positif d'autres organisations de la société civile pour promouvoir la paix et empêcher les conflits. Dans les situations de conflit ouvert ou latent, la société civile est indispensable ; elle peut agir sur les disparités socio-économiques d'une société, participer à l'aide humanitaire, défendre les droits des hommes et des femmes et encourager le renforcement des organes gouvernementaux comme le système judiciaire et le secteur de la sécurité. Comme elles sont proches des populations locales, les organisations de la société civile jouent aussi un rôle déterminant dans la médiation, la réconciliation et d'autres initiatives de consolidation de la paix.

Les acteurs de la société civile jouent aussi un rôle vital en assurant des services sociaux élémentaires dans des sociétés ravagées par la guerre.

Les actions concrètes de la société civile pour empêcher les conflits

En Afrique de l'Ouest, la société civile intervient sur différents plans pour empêcher que n'éclatent des conflits violents. Elle agit au niveau des mécanismes d'alerte rapide et de réponse en cas de conflit, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, veille à ce que les processus de paix aboutissent à des accords complets, participe à la reconstruction après les conflits et encourage la participation des femmes dans la consolidation de la paix.

Pour que les stratégies de consolidation de la paix soient efficaces, les acteurs locaux doivent s'engager et s'appropriier la conception et l'application de ces stratégies. Les organisations de la société civile sont une ressource importante de compétences et de connaissances locales et sont dans une position unique pour encourager les gens à participer aux activités de consolidation de la paix. Ce sont, bien souvent, ces organisations qui favorisent l'harmonie d'une communauté et qui aident à instaurer de nouvelles relations après un conflit.

Il est difficile de résumer dans cet article, tout ce que les organisations de la société civile apportent à la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. Les exemples suivants illustrent toutefois l'ampleur de leur rôle, qu'il soit officiel ou non.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ALERTE RAPIDE

Le mécanisme d'alerte rapide et de réponse en cas de conflit a été décrit comme un élément essentiel de la prévention des conflits. Il s'agit de rassembler et d'analyser systématiquement les informations provenant d'une zone de crise qui permettront d'anticiper l'escalade vers un conflit violent, de définir des mesures stratégiques pour faire face aux crises et de proposer des options aux principaux acteurs de la prise de décision.

La mise en place de systèmes d'alerte rapide est appréciée dans l'ensemble du continent africain. L'Union africaine et ses communautés économiques régionales sont toutes à des stades différents de la mise en place de systèmes institutionnalisés. En Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile jouent un rôle capital dans la mise en place d'un cadre régional d'alerte rapide et de réponse en cas de conflit. Par exemple, le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) a joué un rôle important dans le système de surveillance « sur le terrain » dans le cadre du réseau d'alerte rapide et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN). La CEDEAO a compris qu'elle n'avait pas les capacités

techniques et institutionnelles pour mettre en œuvre sur le terrain un système d'alerte rapide, qui représentait un élément central de son mécanisme de prévention des conflits. Le WANEP a saisi l'occasion ; il s'est appuyé sur son réseau pour mettre en place un système local d'alerte rapide qui communique l'information au mécanisme de la CEDEAO. Ce réseau local alimente quatre bureaux régionaux et le Centre d'observation et de suivi au niveau du Secrétariat de la CEDEAO à Abuja, (Nigéria). Par le biais du WANEP, la société civile est impliquée, au niveau national et au niveau des communautés, dans le filtrage, la surveillance et l'analyse des informations sur les conflits.

Cette collaboration entre le WANEP et la CEDEAO est un exemple de pratique optimale pour nouer des alliances avec la société civile afin de mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide. Elle est examinée par d'autres sous-régions africaines qui en sont au stade préliminaire de la mise en place de tels systèmes, comme la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE PROBLÈME DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

L'ampleur de la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest est un problème majeur de sécurité. L'on estime que 639 millions d'armes légères et de petit calibre seraient en circulation dans le monde, dont 7 millions en Afrique de l'Ouest⁵. Il est facile de se procurer de telles armes dans la région et avec les conflits qui éclatent régulièrement dans la région l'industrie locale d'armes est florissante.

De nombreuses organisations de la société civile de la région ont donc décidé de se concentrer sur la lutte contre la prolifération des armes. Les efforts collectifs de mobilisation comme ceux du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) ont eu des effets constructifs dans la région. Par exemple, les organisations de la société civile étaient en première ligne pour réclamer une convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre. Lors de leur conférence du 14 juin 2006, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont signé la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. (Cette convention avait été précédée d'une Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest le 31 octobre 1998)⁶.

Les organisations de la société civile exercent aussi une sensibilisation au niveau national sur les dangers de la production d'armes et sur la facilité du trafic d'armes en raison de la porosité des frontières nationales. Au Ghana, la Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique (FOSDA) est allée plus loin en donnant aux services de police dans la région nord du pays, des détecteurs de métaux pour découvrir les armes et munitions illicites. Au Sénégal, la société civile est particulièrement engagée dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Le Mouvement contre les armes légères (MALAO) est l'une des principales organisations qui se concentre sur les stratégies de communication et de sensibilisation, sur l'éducation et sur la recherche. MALAO travaille aussi en partenariat avec la Commission nationale sénégalaise (chargée d'enrayer la prolifération des armes légères) et a lancé de nombreuses activités de sensibilisation, de lobbying et de formation.

L'importance de la sensibilisation et le succès des changements de politique sur les armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest sont, à n'en pas douter, le résultat de l'engagement de la société civile. La mobilisation doit se poursuivre, mais comme les organisations de la société civile ont réussi à inscrire ce problème de sécurité dans le débat, les responsables politiques ne pourront négliger les dangers actuels et futurs de la prolifération des armes.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POURPARLERS DE PAIX

La participation de la société civile dans les processus de paix en Afrique de l'Ouest évolue avec chaque processus. Dans les années 1990, les délégués et participants des processus de paix étaient les factions belligérantes et les partis politiques, avec des observateurs internationaux et des représentants d'organisations intergouvernementales comme la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Les conflits civils se prolongeant dans des pays comme le Libéria et la Sierra Leone, les pourparlers de paix avaient peu de chance de restaurer la stabilité dans les pays. L'incapacité des factions belligérantes à conclure des accords viables, comme l'illustrent les échecs de l'Accord de paix d'Abidjan de 1996 et du Plan de paix de Conakry de 1997 (les deux pour la Sierra Leone), a conduit de nombreux acteurs de la société civile à s'engager dans les pourparlers ultérieurs. Les acteurs de la société civile affirmaient qu'il fallait faire entendre la voix des citoyens ordinaires dans les discussions de paix. Les compétences, talents et capacités des organisations de la société civile permirent d'établir des conditions propices à des discussions, d'instaurer la confiance entre les parties, d'orienter la conduite et le contenu des négociations et d'influencer la viabilité des accords de paix. Des groupes comme le Conseil inter-religieux du Libéria et de la Sierra Leone, le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix et WIPNET, un réseau de femmes pour la consolidation de la paix, ont joué un rôle essentiel. Ils ont veillé à ce que les factions belligérantes puissent venir à la table des négociations et à ce que les accords conclus reflètent les besoins des gens. Lors des pourparlers de paix, ces organisations de la société civile ont mené en coulisses des actions de diplomatie ; elles ont encouragé les compromis et favorisé, dans bien des cas, la confiance entre les parties. Lorsque les accords de paix furent signés, les organisations de la société civile ont joué un rôle de service public en expliquant aux citoyens les termes de l'accord et les stratégies pour tenir les dirigeants responsables.

Le succès de l'engagement de la société civile dans ces pourparlers de paix montre que les processus de paix ne sont pas purement politiques et militaires. La capacité des organisations de la société civile à influencer les pourparlers et leurs résultats confirme que les besoins, les aspirations et les préoccupations des gens directement touchés par la violence sont un élément qui doit faire partie intégrante du processus de négociation.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA RECONSTRUCTION APRÈS LES CONFLITS

Lorsqu'un conflit se termine, les organisations de la société civile ont souvent un rôle important à jouer dans les activités visant à assurer une transition pacifique vers un gouvernement élu démocratiquement. Des organisations spécialisées peuvent ainsi favoriser la réconciliation, encourager l'appropriation locale des initiatives de consolidation de la paix et participer aux processus de démocratisation. La société civile a joué un rôle déterminant dans les processus de justice transitionnelle au Libéria et en Sierra Leone. Les organisations de la société civile ont joué un rôle décisif dans la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation dans ces deux pays et la justice rétributive du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

En Sierra Leone et aujourd'hui au Libéria, la société civile joue un rôle actif en sensibilisant les gens, en les informant des actions menées par les Commissions Vérité et réconciliation, en réunissant des informations sur les différentes expériences et en soulignant les insuffisances, par exemple des procédures inadaptées pour consigner des dépositions, le manque d'initiatives pour protéger les témoins qui déposent sur des viols ou des crimes similaires et le faible niveau de représentation citoyenne dans le processus. Dans le cas de la Sierra Leone, les organisations de la société civile réclament la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

La société civile est aussi engagée dans des initiatives visant à réformer le secteur de la sécurité dans ces pays. Elle s'occupe aussi d'aider les programmes socio-économiques de relèvement comme les stratégies de réduction de la pauvreté, les projets d'emploi pour les jeunes et de microfinancement pour les femmes, qui sont indispensables pour reconstruire les économies ravagées par les guerres.

LE RÔLE DES FEMMES DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Les femmes, à cause de l'impact que les guerres avaient sur elles, en tant qu'acteurs ou victimes, ont dû adopter de nouvelles tactiques pour la consolidation de la paix et jouent désormais des rôles importants, plus stratégiques. Alors que les pays d'Afrique de l'Ouest se militarisaient, les femmes furent moins prises en considération dans les processus officiels de consolidation de la paix. Les initiatives de consolidation de la paix étant définies par des hommes, le rôle des femmes pour défendre la paix était flou et incertain. Au début des années 1990, au plus fort des violences au Libéria et en Sierra Leone, les femmes formèrent des associations locales et des groupes d'inspiration religieuse pour protéger leurs familles et leurs communautés. Elles constituèrent des réseaux efficaces pour communiquer les informations concernant les attaques prévues et les routes sûres. Elles sauvèrent ainsi des vies et réduisirent l'impact de la violence. Beaucoup utilisèrent, pour protéger leurs communautés, des informations communiquées par des membres de leurs familles ayant rejoint des mouvements rebelles. Au niveau national, des groupes comme l'Initiative des femmes libériennes (LWI) et, en Sierra Leone, la Campagne pour la bonne gouvernance, réclamèrent la participation de femmes à tous les niveaux de la consolidation de la paix.

Les femmes voulaient faire entendre leur voix et laisser leur empreinte. En 2000, le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix – une initiative conjointe de femmes ministres, parlementaires, journalistes, avocates, universitaires, chercheurs et de femmes du secteur privé de la région du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) – réussit à empêcher la reprise des hostilités entre les trois pays en convainquant les dirigeants de revenir à la table des négociations. Ces avancées ont encouragé la formation de réseaux plus importants de femmes comme WIPNET et de campagnes de mobilisation des femmes pour la paix comme Liberian Women's Mass Action for Peace, présentée comme un acteur clef du retour à la paix au Libéria en 2003.

Ces groupes et d'autres ont fait évoluer les stéréotypes concernant les femmes ; elles ne représentent plus des personnes vulnérables et « protégées » dans les situations de conflit, mais sont considérées comme des acteurs crédibles pour le rétablissement de la paix. Cette évolution a permis de réelles avancées dans la participation des femmes aux processus de paix. Par exemple, des femmes ont assisté en tant qu'observateurs aux pourparlers de paix pour la Sierra Leone à Lomé. Au Libéria, Ruth Sando Perry a été présidente du gouvernement de transition, le Conseil d'État (1996-1997). Ces succès sont autant de raisons qui expliquent l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision dans les sociétés qui sortent d'un conflit.

LES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest était consciente de la nécessité d'intervenir tant au niveau national que régional pour éviter que n'éclatent des conflits violents ; elle a donc adopté à l'unanimité, le 10 décembre 1999, le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité⁷. Deux années plus tard, les chefs d'État signèrent un protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance pour encourager la démocratie participative, la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de la personne, ainsi qu'une répartition équitable et équilibrée des ressources nationales⁸. Le Mécanisme (puisqu'il est connu sous ce nom) et son protocole additionnel constituent un cadre

complet pour la prévention des conflits, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Plus récemment, en janvier 2008, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté un Cadre de prévention des conflits qui tente d'agir, aux niveaux opérationnel et structurel, pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et donne des lignes directrices et des points de départ pour que les acteurs s'engagent dans des initiatives de prévention.

La société civile a travaillé en étroite collaboration avec la CEDEAO pour mettre en œuvre ces instruments. Nous pouvons citer plusieurs exemples remarquables : le Centre for Democracy and Development, le WANEP, la FOSDA et l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest (WAWA), qui travaillent avec la CEDEAO respectivement sur les questions de gouvernance, d'alerte rapide, de prolifération des armes légères et sur la situation des femmes.

À part ces préoccupations particulières, la société civile a constitué en Afrique de l'Ouest une structure pour un échange plus formel avec la CEDEAO dans des domaines visant à encourager la prévention structurelle des conflits, par exemple avec la bonne gouvernance, l'observation des élections et la lutte contre la corruption. C'est le rôle joué par le Forum des organisations de la société civile ouest-africaine (WACSOF). La constitution du WACSOF en tant que plateforme institutionnelle permettant à la société civile d'interagir et de participer aux processus politiques était novatrice et soulignait la volonté de la CEDEAO d'entretenir des relations plus étroites avec la société civile.

La collaboration de la CEDEAO avec ces organisations prouve l'importance de partenariats stratégiques entre la société civile et les gouvernements. À cet égard, le rôle de la société civile a dépassé les activités habituelles de surveillance et de contrôle des gouvernements ; elle est un intermédiaire crédible entre les responsables politiques et leurs administrés. Les résultats positifs qu'engendrent ce type de relations ne devraient pas se limiter à la sous-région ouest-africaine, mais être plutôt un exemple de pratique optimale pour le reste du continent.

Les difficultés auxquelles se heurte la société civile en Afrique de l'Ouest

Comme nous l'avons vu précédemment, la société civile joue un rôle essentiel dans la prévention des conflits. Il n'en reste pas moins qu'elle se heurte toujours à certaines difficultés en Afrique de l'Ouest.

- *Les relations entre l'État et la société civile* : malgré le changement au niveau de la Commission de la CEDEAO s'agissant de la prévention des conflits et de l'importance d'inclure la société civile dans les activités de prévention structurelle et opérationnelle, au niveau national, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest estiment que la prévention des conflits reste une question de sécurité de l'État. Par conséquent, les activités de la société civile sont souvent mal accueillies voire compromises. De plus, en Afrique de l'Ouest, de nombreux gouvernements se méfient des organisations de la société civile et voient leurs activités comme des actes d'opposition. La capacité des organisations de la société civile à mobiliser des fonds auprès de donateurs ou gouvernements étrangers signifie aussi qu'elles sont perçues par les États comme des rivaux directs dans la course au financement.
- *L'accent mis sur les ONG* : les ONG sont de plus en plus nombreuses au sein de la société civile. L'on a tendance à penser qu'elles représentent l'ensemble des organisations de la société civile. L'importance du rôle d'autres acteurs, comme les organisations basées sur la communauté et les chefs traditionnels, est par conséquent souvent négligée.
- *Des mécanismes de coordination faibles et sous financés* : la collaboration au sein de la société civile est faible. Même s'il existe dans la région des réseaux et des organismes de coordination, la concurrence entre les différents acteurs pour obtenir des financements

exacerbe les rivalités au lieu de favoriser la coopération et le partage d'informations. Des activités identiques sont ainsi menées par différents acteurs.

- *Des compétences limitées pour la prévention des conflits* : même si le nombre de spécialistes de la prévention des conflits ou de la consolidation de la paix dans la région a connu une progression remarquable, le personnel compétent est toujours insuffisant. Des organisations de la société civile interviennent dans des situations de conflit sans avoir les compétences nécessaires, ce qui ne fait qu'aggraver les tensions.
- *Une influence politique insuffisante* : même si un certain nombre d'organisations de la société civile sont engagées dans la région dans des initiatives remarquables, la façon dont ces initiatives influencent la prévention des conflits est intangible et n'est généralement pas mesurée. À cause de leurs ressources limitées, la plupart des organisations de la société civile mènent des actions ponctuelles qui n'ont pas pour objectif d'influencer la politique.
- *Peu d'informations communiquées* : le rôle que joue la société civile dans la prévention des conflits est, dans son ensemble, mal connu à cause notamment du peu d'informations échangées entre les organisations de la société civile. Les organisations de la société civile sont généralement dans l'action et prennent rarement le temps d'indiquer dans des documents les difficultés rencontrées et les résultats de leurs activités.

Conclusion

Les expériences évoquées ci-dessus illustrent le rôle important de la société civile dans la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle donne une idée de la diversité et de l'ampleur de l'engagement de la société civile.

Le West Africa Civil Society Institute a établi récemment un répertoire régional des organisations de la société civile. Il regroupe plus de 3 000 organisations, associations et groupes de la société civile travaillant dans la région à différents niveaux. Les organisations agissent sur différents aspects de la prévention des conflits comme les droits de l'homme, l'éducation civique, le règlement des conflits, l'incitation au dialogue, la réforme du secteur de la sécurité, le développement dans les situations de conflit, la surveillance des élections, l'analyse des politiques, la mobilisation, l'égalité hommes-femmes, la reconstruction après les conflits (en travaillant avec des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou sur le désarmement et la réintégration des ex-combattants), etc. Si certaines organisations de la société civile participent à des initiatives officielles de prévention des conflits, comme celles citées ci-dessus, elles sont encore plus nombreuses à n'être pas suffisamment impliquées dans les activités menées par la CEDEAO et les gouvernements. Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, adopté récemment, vise à combler cette lacune en appelant les organisations de la société civile à être des partenaires loyaux assumant leur responsabilité dans la mise en œuvre du cadre⁹.

Il faut que les gouvernements s'habituent au Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO et notamment à son appel concernant l'engagement de la société civile dans la prévention des conflits. Les efforts des gouvernements visant à instaurer des cadres institutionnels pour la prévention des conflits et à engager des initiatives de prévention structurelle et opérationnelle devraient considérer comme de réels partenaires les organisations de la société civile engagées aux niveaux national et régional et auprès des communautés. Le succès de la prévention des conflits dépend de ces partenariats. Il importe que les gouvernements et la société civile se considèrent comme des collaborateurs complémentaires, qu'ils apprécient leurs rôles et contributions respectifs.

Il ne faut toutefois pas oublier, comme le montrent les difficultés soulignées plus haut, que la société civile a besoin d'être renforcée.

Il faut mettre l'accent sur l'organisation du secteur pour le rendre plus professionnel. Il faut encourager la formation et le partage de connaissances sur tous les aspects de la prévention des conflits. Les organisations de la société civile devraient indiquer dans des documents leurs activités principales. Une société civile opérationnelle et efficace est indispensable pour les initiatives de l'Afrique de l'Ouest visant à consolider la paix et les processus de démocratisation.

Notes

1. Voir le site web du Conseil économique, social et culturel, <www.africa-union.org/ECOSOC/home-fr.htm>.
2. Voir Nkwachukwu Orji, 2003, *'Conventional' Notion of Civil Society, International Civil Society Organisations and the Development of Civil Society in Africa*, Ebonyi State University Press, <www.gdnet.org/fulltext/orji.pdf>.
3. *Agenda pour la paix : Diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix*, document des Nations Unies A/47/277-S/24111, 17 juin 1992, par. 20.
4. Voir par. 18, Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO. Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO a été promulgué le 16 janvier 2008, MSC/REG.1/01/08 du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO.
5. Adedeji Ebo et Laura Mazal, 2003, *Small Arms Control in West Africa*, West Africa Series no. 1, p. 10.
6. Pour plus de détails sur ces documents, voir le site web du programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO, <www.ecosap.ecowas.int>.
7. Signé à Lomé, disponible en anglais à l'adresse <www.sec.ecowas.int/sitecedeao/english/ap101299.htm>.
8. Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, signé à Dakar le 21 décembre 2001.
9. Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, op. cit., par. 114 (a-c).

